



Bulletin mensuel des observations des expulsions documentées par le projet Human Rights Observers, soutenu par l'Auberge des Migrants, dans le Calaisis, Pas-de-Calais - Novembre 2022

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'État quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique*.

Chiffres concernant les expulsions quotidiennes des lieux de vie informels :



Au moins 135 expulsions de 13 lieux de vie informels



Au moins 50 personnes exilé.e.s arrêté.e.s lors des expulsions



Au moins 68 mineur.e.s isolé.e.s étranger.ère.s rencontré.e.s**



Au moins 51 couvertures et sacs de couchage volés



Au moins 38 sacs volés avec des affaires personnelles à l'intérieur, dont au moins 2 sacs à dos



Au moins 408 tentes et bâches volées, dont 46 tentes pleines d'affaires personnelles



Dans le cadre de la politique de « lutte contre les points de fixation », ces opérations de harcèlement consistent à forcer les personnes exilées à déplacer leurs tentes de quelques mètres (de 2 à 500 mètres) quotidiennement entre 8h et 19h, mais également à saisir ou détruire des biens de première nécessité et/ou des affaires personnelles***. Dans le Calaisis, un lieu de récupération des affaires a été mis en place sans que les personnes ne soient informées systématiquement de son existence par les membres de la préfecture ou les forces de l'ordre. HRO a reçu plusieurs témoignages de personnes qui affirment ne pas avoir été mises au courant du système de récupération des affaires.

Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis placements en rétention administrative alors illégaux.



Durant les opérations d'expulsions, les membres de HRO ont été témoins d'intimidations violentes envers les personnes exilées. En assumant pleinement le caractère non exhaustif, nous avons documenté entre autres les intimidations suivantes perpétrées par les forces de l'ordre à l'encontre des personnes exilées durant les expulsions du mois de novembre 2022. Lors de toutes ces opérations, HRO a noté le surarmement des forces de l'ordre qui sont très souvent équipés de LBD, de bombes lacrymogènes, de tonfas, de boucliers, de casques... Cet armement est intimidant et disproportionné au regard des opérations dont il est question.

Durant le mois de novembre, HRO a observé de nombreuses reprises des intimidations policières envers des personnes exilées. En effet, les 3 et 19 novembre sur un lieu de vie qui était en cours d'expulsion, un policier a sifflé des personnes exilées afin de les faire sortir plus rapidement de leur lieu de vie. Le 5 novembre, un policier a pris au moyen de son téléphone personnel une photo d'un lieu de vie. Le 5 novembre, une personne exilée qui dormait sur son lieu de vie a été réveillée, progressivement encerclée par des policiers et des agents de nettoyage, avant d'être expulsée.

Les 5, 20 et 30 novembre, malgré la présence d'interprètes qui doivent normalement être présent lors de toute échange entre les policiers et les personnes exilées, des policiers ont recouru à des gestes afin de forcer les personnes exilées à quitter leurs lieux de vie.

Les 7, 11, et 20 novembre, des personnes exilées ont été bloquées par des policiers et n'ont pas été autorisées à regagner leur lieu de vie. Le 8 novembre, au cours de l'expulsion d'un lieu de vie informel, un CRS a frotté son pied sur le sol en commentant cet acte par "elle est sympa leur moquette".



Les entraves à l'observation sont nombreuses. Sans compter les périmètres arbitrairement déployés pour empêcher l'observation des opérations par les membres de HRO, 23 tentatives d'intimidation et/ou d'entraves ont été enregistrées. Parmi celles-ci, les membres HRO ont été filmé.e.s sans avoir été prévenu.e.s au préalable au moins 10 fois, dont 3 fois avec des téléphones personnels, et se sont vus contrôler leur identité à 2 reprises.

Les 3 et 5 novembre, au cours de l'observation d'une expulsion, nous avons été klaxonnés par un van de CRS. Le 5 novembre, alors que les membres HRO observaient une opération d'expulsion, ils ont été encerclés par au moins 7 policiers. Le 7 novembre, un policier nous a demandé de renseigner le nom de notre association et de montrer notre badge "par simple curiosité". Le 11 novembre, un policier a volontairement entravé le champ de vision de notre caméra afin de nous empêcher de documenter les saisies. Le 14 novembre, deux policiers ont crié sur les observateurs HRO afin de les faire sortir au plus vite du lieu de vie qui était en cours d'expulsion.

Le 14 novembre, un policier a motivé le contrôle d'identité d'une membre HRO par le fait que celle-ci ait un accent étranger. Le 7 novembre, lors d'un nouveau contrôle d'identité, la cheffe d'opération a justifié son acte par le fait de "savoir qui les suit". Le 25 novembre, un membre HRO a été poussé par un policier. Le 30 novembre, des policiers ont crié en faisant de grands gestes " bougez les filles", "bloquez l'association" sur les membres HRO qui ont par ailleurs également été qualifiées de "jeunes filles". Le 30 novembre, lorsque les membres HRO ont demandé la base légale de l'opération, la cheffe d'opération a répondu " Moi je la connais mais je ne vous répondrai pas, vous n'avez pas le droit de savoir ".

* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

** Nombre de MIE auto-déclaré.e.s rencontré.e.s par l'association ECPAT (non mandatée par le département) au mois de novembre alors qu'elles étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'aller- vers ne se produisent pas quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure: les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.

*** Lors de chaque opération d'expulsions, les affaires personnelles des personnes en situation d'exil sont saisies par les agents de la société privée APC, mandatée par l'Etat, sous la supervision des forces de l'ordre.

Preuves partagées sur nos réseaux sociaux (instagram @Humanrightsobs, twitter @HumanRightsObs)